

## Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

- 1) **Délibération : Assurance groupe sur les risques statutaires CDG43** : Suite à un appel d'offre du CDG43, c'est l'assureur Groupama Rhône-Alpes-Auvergne/ Sciaci-Saint-Honoré qui a été retenu. Monsieur le Maire propose de garder les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire : franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire (5,95 %) pour les agents affiliés à la CNRACL, et 10 jours par arrêt en maladie ordinaire (1,08 %) pour les agents non affiliés à la CNRACL.
- 2) **Délibération : paiement de la taxe foncière des biens de sections** : Pour la commune, les biens de sections couvrent une surface approximative de 30 hectares, dont une partie est sujette à la taxe foncière. Pour l'année 2012 : 297 € ; 2013 : 302 € ; 2014 : 303 € et 2015 : 303 € ; soit un total de 1205 €. Monsieur le Maire propose de payer la totalité de cet arriéré.  
Pour info, le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de communes est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal dans certains cas (article L2411-12-1 du CGCT).
- 3) **Délibération : devis plaques et n° de rues** : Le montant du devis pour 145 plaques est de 1974,48 €.
- 4) **Délibération : transfert de différentes parcelles du domaine privé dans le domaine public** :
  - a) C839
  - b) B241 – B243 – B837 – B200 (place de l'église).
  - c) B946 (voirie lotissement Le verger).
- 5) **Délibération : devis La Morge** : Monsieur le Maire a fait réaliser un devis pour des travaux sur le village de La Morge : Changement de buses cassées dans le virage; création d'un drain routier recouvert de pouzzolane sur 12 mètres de long et d'un « puits perdu » dans le chemin où se déversent les eaux usées du village (problème d'odeur actuellement). Le Conseil demande à avoir au moins un autre devis, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux avec le moins disant.
- 6) **Convention déneigement** : Monsieur Christian COMPTE de Trintinhac, a fait savoir par courrier avec AR, son intention de mettre fin à la convention qui le liait avec la commune pour la réalisation du déneigement de la Commune-haute. Le Conseil prend acte de sa décision. Le Conseil va rechercher une solution.
- 7) **Travaux voirie** : programme voirie pour un coût de 65 484,10 € HT.
- 8) **Devis formation logiciel TBI** : suite à l'installation du Tableau Blanc Interactif à l'école élémentaire, une formation des enseignantes est nécessaire pour la bonne utilisation du logiciel associé. Le montant du devis est de 360 € TTC.

- 9) Délibération : paiement frais de formation avec le CDG43 (mairies concernées St-Georges-d'Aurac et Collat) :** Il s'agit de prendre une délibération qui annule et remplace la délibération n° 43-2016 du 10 juin 2016, suite à une erreur de montant. Le coût pour la commune de St-Georges-d'Aurac est de 130 €.
- 10) Délibération : paiement frais kilométriques et frais parking d'un agent (formation obligatoire d'intégration stagiaire du 18 au 22 avril 2016) :** Le CNFPT a payé une partie des frais kilométriques. Il reste à la charge de la commune le reliquat pour les frais kilométriques (soit 230 kms x 0,15 € = 34,50 €) + les frais de parking (5 x 3 € = 15 €), soit un total de 49,50 €.
- 11) Délibération : DM n°1 service Eau pour régularisation sur amortissement de frais d'étude :** pour un montant de 0,02 €.
- 12) Délibération : n° 1 budget communal pour paiement taxes foncières biens de sections :** virement de crédit en fonctionnement : ligne D-022 dépenses imprévues sur ligne D-63512 taxes foncières ; pour un montant de 1205,00 €.
- 13) Délibération : n° 1 budget communal :** virement de crédit en investissement : ligne D-020 dépenses imprévues sur ligne D-2183-16 équipement numérique scolaire, pour un montant de 85,72 €, suite à une différence de devis.
- 14) Demande de l'ASSPL** pour pouvoir bénéficier de la salle polyvalente les jeudis matins suivant la disponibilité vis-à-vis de l'école, pour une nouvelle activité de yoga à partir du mois de novembre. La municipalité se rapprochera des enseignantes pour connaître le planning d'utilisation de la salle par les enfants.
- 15) Le Comité de vigilance de l'hôpital de Brioude** a fait un recours gracieux auprès de l'ARS pour demander le rattachement de l'hôpital auprès du groupement de Clermont-Ferrand au lieu du Puy-en-Velay. Le Comité demande également à chaque Maire des communes du brivadois de signer une lettre de soutien.